

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1023

présenté par  
M. Berta, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« Agence de la biomédecine »

le mot :

« agence ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.